



Comment verser le solde
**DE VOTRE TAXE
D'APPRENTISSAGE ?**
EN 3 ÉTAPES !



Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est une contribution obligatoire pour toutes les entreprises employant au moins un salarié. **Elle représente 0,68 % de la masse salariale brute annuelle de l'entreprise.** Elle se décompose en deux parts :

- La part principale, soit 0,59% collecté par l'URSSAF, qui finance les contrats d'apprentissage via France Compétences.
- **Le solde, soit 0,09 % de la masse salariale, que l'entreprise peut affecter librement** à des établissements d'enseignement éligibles (écoles, lycées professionnels, BTS, grandes écoles, universités...).

Pourquoi choisir soi-même ?

C'est l'opportunité pour vous de choisir les écoles que vous souhaitez soutenir et ainsi investir dans les établissements qui forment vos futurs collaborateurs, renforcer vos partenariats avec les filières qui l'intéressent et valoriser votre image employeur.

Un levier simple pour investir là où ça compte vraiment !

Les dates clés à retenir !

1. Dès maintenant :

- Vérification de vos habilitations SOLTéA sur net.entreprises.fr
- Calcul du montant dû au titre de la masse salariale 2025

2. Début mai 2026 :

- Votre entreprise déclare les informations sur la DSN d'avril 2026 et verse le solde de la taxe d'apprentissage à l'URSSAF

3. Du 26 mai au 21 août 2026 puis du 3 septembre au 21 octobre 2026 :

- 1^{er} et 2^e campagne de répartition : votre entreprise affecte ses fonds aux établissements, selon ses choix, via la plateforme SOLTéA

4. Juin 2026 :

- L'URSSAF verse à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) le montant perçu de votre solde de taxe d'apprentissage (moins ses frais de gestion)

5. Entre début septembre et début novembre 2026 :

- La CDC verse les fonds que vous avez affectés aux écoles (moins ses frais de gestion)

Retrouvez ici les codes UAI de nos écoles :

PARIS :

ABC - 0754412N - ESAM - 0754389N - ICD - 0753147N - IGENSIA RH - 0754738T - IMSI - 0755935U - IPI - 0755456Y - ISCPA - 0755324E

LYON :

ESAM - 0693700X - ICD - 0694644Y - IGENSIA RH - 0693270E - IMIS - 0693496A - IMSI - 0694387U - IPI - 0694425K - ISCPA - 0693767V

TOULOUSE :

ICD - 0312269Y - IGENSIA RH - 0312739J - IMSI - 0313193C - IPI - 0312930S - ISCPA - 0312876H

Optimisez votre taxe d'apprentissage EN 3 ÉTAPES !

1. Rendez vous sur la plateforme SOLTÉA

Cliquez [ICI](#) et connectez-vous avec vos identifiants Net-entreprises.

2. Recherchez et sélectionnez les établissements que vous souhaitez soutenir

- Utilisez le moteur de recherche disponible sur l'onglet «Recherche d'établissement» et entrez le SIRET du Groupe IGENSIA Education (ex Groupe IGS) : **312 495 096**.

Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.

Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :

Nom de l'établissement ou Sigle ou Code UAI ou SIRET 312495096	Ville, code postal...
---	-----------------------

Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple :
0470009E

Entrez le SIRET ou le code UAI ici

[LANCER UNE RECHERCHE](#) RECHERCHE AVANCÉE

- Choisissez à quel campus (Paris, Lyon ou Toulouse) vous souhaitez affecter votre taxe d'apprentissage et soutenir l'école de votre choix, en cliquant sur "voir la fiche".

3 résultats trouvés

Établissement principal INSTITUT DE GESTION SOCIALE (IGENSIA) PARIS 75010 SIRET : 31249509600256	VOIR LA FICHE
Afficher les établissements secondaires	▼
Établissement principal INSTITUT DE GESTION SOCIALE (IGENSIA) LYON 69009 SIRET : 31249509600348	VOIR LA FICHE
Afficher les établissements secondaires	▼
Établissement principal INSTITUT DE GESTION SOCIALE (IGENSIA) BLAGNAC 31700 SIRET : 31249509600314	VOIR LA FICHE
Afficher les établissements secondaires	▼

Cliquez sur voir la fiche pour sélectionner l'établissement

- Choisissez d'attribuer votre solde à l'établissement sélectionné ou de soutenir l'une de ses formations.

Répartition de mon solde

Tous les champs sont obligatoires

Vous souhaitez attribuer votre solde à :

L'établissement

Une ou des formations de l'établissement

Veillez sélectionner au moins une formation que vous souhaitez soutenir

Chargé de clientèle

Conseiller clientèle omnicanal bancassurance

Manager du marketing et de la relation client

Responsable d'activité commerciale et marketing

ENREGISTRER MES CHOIX

Vous aurez la possibilité de :

- **Répéter cette opération** : afin de sélectionner tous les établissements auxquels vous souhaitez flécher le solde de votre taxe d'apprentissage
- **Accéder à la synthèse** qui vous permettra de définir le pourcentage de votre solde que vous souhaitez attribuer à chaque établissement.

3. RÉPARTISSEZ VOTRE SOLDE

- Cliquez sur le bouton « Accéder à la synthèse » ou l'onglet « Synthèse » de votre espace personnel.
- Définissez la répartition de votre solde à chacun des établissements retenus, en cliquant sur « Modifier ma répartition », puis dans « Répartition en % », indiquez le pourcentage du solde de votre de taxe d'apprentissage que vous souhaitez attribuer à l'établissement avant de cliquer sur « enregistrer ma répartition ».
- **Bravo, vous avez fini votre affectation du solde de la taxe d'apprentissage !**

AFFICHER : TOUS EXPORTER LE TABLEAU **RÉPLIQUER LES FLÉCHAGES**

Résultats : 1 attribution

Nom de l'établissement bénéficiaire ↕	Détail de l'attribution ↕	Répartition en % ↕
Institut De Gestion Sociale (Igensia)	Versement à l'établissement	100 %

Répartissez ici votre solde en pourcentage

Croire en chaque potentiel,
AGIR POUR DEMAIN.

Votre taxe pour soutenir
les talents du futur !

Besoin d'aide pour paramétrer votre compte net-entreprise
ou flécher votre taxe d'apprentissage ?

Notre équipe se tient à votre disposition !



taxe-apprentissage@igensia.com



0800 949 433

GROUPE
IGENSIA
EDUCATION

www.igensia.fr

